



# LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE

État de l'offre au 11 septembre 2019  
et bilan pédagogique et financier 2017



Entreprises  
Emploi  
Economie

**Direccte** Hauts-de-France



## **LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE**

**État de l'offre au 11 septembre 2019  
et bilan pédagogique et financier 2017**

**Direction de la publication** : Michèle Lailler-Beaulieu

**Rédactrice en chef** : Nathalie Delattre

**Rédactrice** : Marie Duhayon

**A collaboré** : Hervé Leroy pour le service régional de contrôle

**Graphisme** : Gilles Vidal

**Impression** : Imprimerie monsoise

## SYNTHÈSE

Au 11 septembre 2019, 4 834 organismes de formation sont référencés en Hauts-de-France, dont plus de la moitié dans le département du Nord.

Le marché de la formation professionnelle est un secteur relativement dynamique porté par une augmentation importante du nombre de nouveaux prestataires de formation, principalement privés (indépendants, auto-entrepreneurs, sociétés). Ce marché est cependant marqué par un fort renouvellement des organismes, les deux tiers des prestataires ayant une ancienneté inférieure à 10 ans.

Durant l'année 2017, 1,6 million de stagiaires ont été formés dont plus de 300 000 personnes en recherche d'emploi (19 %), pour 65,6 millions d'heures stagiaires. La durée moyenne des formations est de 41 heures (73 heures pour les personnes en recherche d'emploi).

Le chiffre d'affaires global de 823,8 millions d'euros en 2017 représente 5,5 % du chiffre d'affaires national. En région, il est en progression de 3,3 % par rapport à 2016 (+4,1 % en France). Si cette hausse a globalement bénéficié aux organismes privés, les fonds publics sont perçus en majorité par des organismes publics et parapublics et des organismes privés à but non lucratif.

Le chiffre d'affaires provisoire pour l'année 2018 s'inscrit dans la tendance des années précédentes, avec 820,3 millions d'euros pour 98 % des bilans pédagogiques et financiers attendus.

Le chiffre d'affaires moyen des organismes de formation en 2017 est de 203 864 euros. Pour autant, la médiane n'est que de 19 900 euros et témoigne de contrastes importants entre les principales catégories de prestataires.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel devrait modifier notablement la structuration du marché de la formation professionnelle. Elle prévoit notamment l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation avec la création des centres de formation d'apprentis d'entreprises et la certification à venir des organismes de formation pour accéder aux fonds publics et mutualisés. Par ailleurs, les procédures d'accès à certains dispositifs comme le compte personnel de formation seront désormais dématérialisées via la mise en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations du site internet dédié. Ces modifications profondes issues de la loi s'inscrivent dans un calendrier portant jusqu'à 2022. Il sera donc important de suivre ces évolutions tout au long des prochaines années.

## Contexte réglementaire

La formation professionnelle est un marché ouvert, pour lequel aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle. Depuis la loi du 6 septembre 2018, la formation professionnelle est ouverte aux actions de formation en apprentissage.

Les organismes de formation (OF) sont néanmoins soumis à certaines obligations administratives, dont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la certification qualité auprès d'un organisme certificateur pour accéder aux fonds publics et/ou mutualisés. Les prestataires de formation déposent une déclaration d'activité auprès du Préfet de région (Direccte/service régional de contrôle – article L 6351-1 du code du travail) et transmettent chaque année le bilan pédagogique et financier relatif à leur activité (article L 6352-11).

La demande de déclaration d'activité - primo-déclarant - peut être refusée sous des conditions de forme et/ou de fond. Lorsqu'il y a défaut de transmission du bilan pédagogique et financier (BPF) ou en l'absence d'activité de formation (état néant), les organismes de formation deviennent alors caducs et perdent leur numéro de déclaration d'activité ainsi que leur référencement comme organisme de formation (en 2018, 357 prestataires ont été radiés pour ces motifs en Hauts-de-France).

Depuis 2011, l'offre de formation professionnelle est publique (article L 6351-7-1). La liste des prestataires de formation, recensant l'ensemble des organismes déclarés et à jour de leur obligation administrative, est accessible en open data : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail>

Cette liste, actualisée quotidiennement, comporte des renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme, son identification, ses effectifs, aux actions de formation dispensées et au nombre de stagiaires.

Enfin, l'État exerce un contrôle administratif et financier sur les prestataires de formation dans le cadre d'une procédure contradictoire. Les contrôles peuvent se dérouler sur place et/ou sur pièces. En 2018, le contrôle a concerné pour l'ensemble du champ de compétences du service régional de contrôle une masse financière de 12 millions d'euros pour 75 contrôles dont 31 organismes de formation.

## Sources et champ

Les données de cette étude sont issues de deux sources d'informations du service régional de contrôle de la Direccte :

- l'état de l'offre de formation professionnelle au 11 septembre 2019 est établi à partir de la déclaration d'activité des organismes de formation.
- les éléments d'activité et financiers proviennent des bilans pédagogiques et financiers transmis par les organismes de formation, les dernières données consolidées étant celles de 2017.

Le champ porte sur les OF dont le siège social est situé en Hauts-de-France. Ainsi, un centre de formation en Hauts-de-France dont le siège est installé dans une autre région ne figure pas dans les données présentées. Par exemple, l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) n'a plus de siège régional dans les Hauts-de-France, comme dans les autres régions, depuis 2016. Inversement, les données de l'ensemble des centres de formation d'un siège social implanté en Hauts-de-France sont comprises dans cette étude, quand bien même les centres de formation ne sont pas situés en Hauts-de-France.

## Définitions

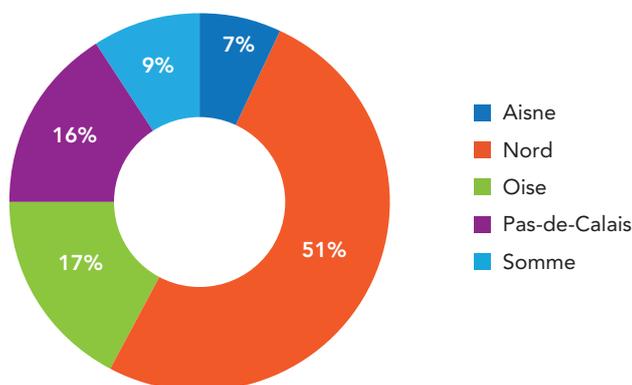
Le **chiffre d'affaires** est la somme des montants des ventes de produits et de prestations de services réalisées par une entreprise au cours d'un exercice comptable (d'une durée d'un an le plus souvent). Les chiffres d'affaires mentionnés ici sont uniquement ceux issus des activités de formation des organismes, ces derniers pouvant avoir d'autres activités que la formation professionnelle.

Un **stagiaire** correspond à un individu dans un stage ; une même personne suivant plusieurs stages correspond donc à plusieurs stagiaires.

## Une majorité d'organismes de formation implantés dans le département du Nord et sous statut privé

Le nombre d'organismes de formation (OF) en Hauts-de-France référencés et actifs au 11 septembre 2019 est de 4 834<sup>1</sup>, dont une majorité est située dans le département du Nord (*Graphique 1*). On compte 82 organismes de formation référencés et actifs de plus qu'au 12 septembre 2018, soit une augmentation de 1,7 %.

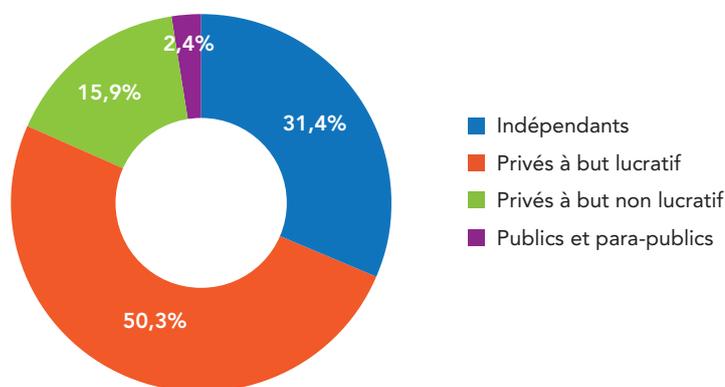
Graphique 1 : Répartition des organismes de formation des Hauts-de-France par département en 2019



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, données au 11 septembre 2019 - Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Selon leur catégorie, les organismes de formation sont de statut privé - organismes indépendants, privés à but lucratif (sociétés), privés à but non lucratif (associations) - ou public - organismes publics et para-publics. Parmi les 4 834 organismes de formation référencés au 11 septembre 2019, 97,6 % sont privés et une majorité (50,3 %) est sous statut privé à but lucratif (*Graphique 2*). Seulement 118 organismes sont publics ou para-publics.

Graphique 2 : Répartition des organismes de formation par catégorie en Hauts-de-France en 2019



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, données au 11 septembre 2019 - Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Avec l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation depuis septembre 2018, les OF peuvent désormais se déclarer comme centres de formation des apprentis (CFA). Parmi les organismes actifs au 11 septembre 2019, 23 sont référencés comme CFA en Hauts-de-France.

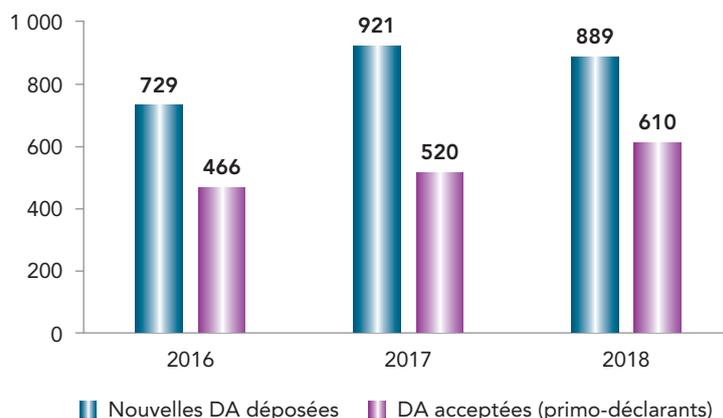
<sup>1</sup> D'ici la fin 2019, certains d'entre eux pourront être rendus caducs par la Direccte pour non transmission ou état néant de leur bilan pédagogique et financier de l'exercice 2018.

## Un renouvellement important et une faible ancienneté des organismes

Le nombre d'organismes de formation est en renouvellement constant (marché ouvert) par le biais, notamment, des entrées (déclarations d'activité) et des sorties (cessations, caducités, radiations).

Le nombre de déclarations d'activité (DA) déposées et d'organismes primo-déclarants est en nette progression sur les dernières années. Ainsi, de 2016 à 2018, 2 539 dossiers de DA ont été déposés parmi lesquels 1 596 ont été acceptés par le service de contrôle (Graphique 3).

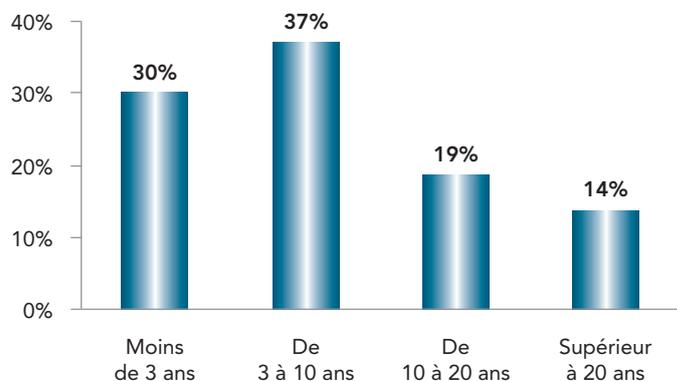
Graphique 3 : **Nouvelles déclarations d'activité déposées et acceptées en Hauts-de-France de 2016 à 2018**



Source : Direccte Hauts-de-France – Service régional de contrôle.

Parmi les 4 834 organismes de formation référencés au 11 septembre 2019, 67 % ont moins de 10 ans d'ancienneté ; à l'inverse 14 % sont présents depuis plus de 20 ans (Graphique 4). L'ancienneté moyenne est de 8,9 ans et reste cependant stable par rapport à celle des organismes référencés comme actifs un an plus tôt.

Graphique 4 : **Répartition des organismes de formation par ancienneté en Hauts-de-France en 2019**



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, données au 11 septembre 2019 - Traitement : Direccte Hauts-de-France.

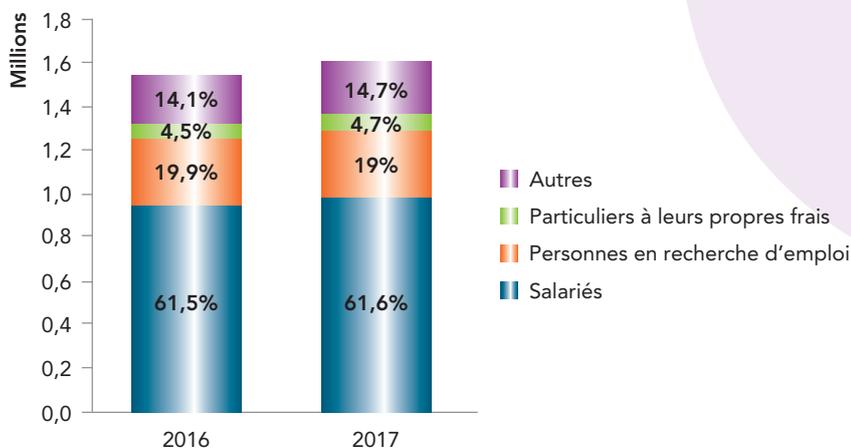
## Un nombre de stagiaires en hausse et une part plus importante de personnes en recherche d'emploi

Selon les bilans pédagogiques et financiers (BPF) de l'année 2017 remplis par les organismes de formation, 1 603 434 stagiaires (*Définitions*) ont été formés en Hauts-de-France pour un nombre d'heures stagiaires de 65 633 568 heures.

Après une légère baisse en 2016, le nombre de stagiaires est reparti à la hausse en 2017 (+4 % soit 61 000 stagiaires de plus qu'en 2016). Le nombre de salariés formés a augmenté de 4 % (+38 100), le nombre de particuliers de 9,3 % (+6 450) et les autres stagiaires de 8,5 % (+18 550), tandis que le nombre de personnes en recherche d'emploi formées a légèrement diminué (-0,7 %, soit -2 100). Cette baisse du nombre de personnes en recherche d'emploi formées fait cependant suite à une nette augmentation en 2016 (+37 500 stagiaires) liée

à la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Au final, en 2017, la part des salariés formés est de 61,6 % et celle des personnes en recherche d'emploi de 19 % (Graphique 5). En moyenne nationale, les personnes en recherche d'emploi ne représentent que 8 % des stagiaires.

Graphique 5 : Nombre et répartition par catégorie des stagiaires formés en 2016 et 2017 par les organismes de formation des Hauts-de-France

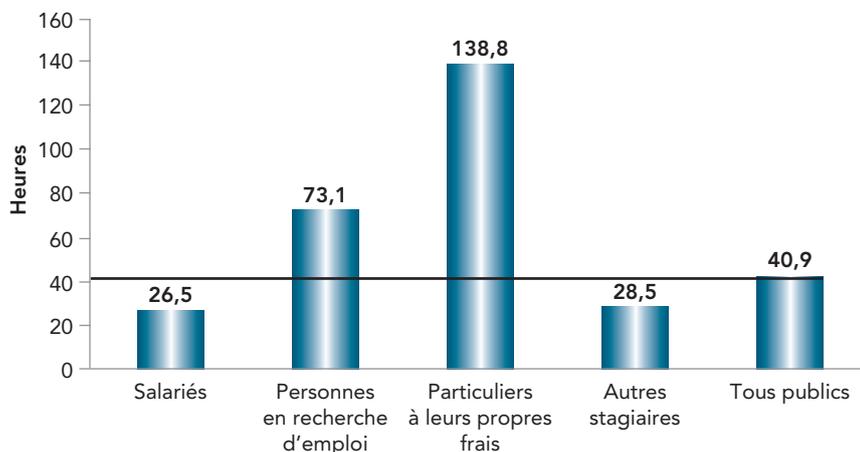


Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

La durée moyenne des formations est de 40,9 heures en 2017 (37,0 heures en France), mais elle est contrastée selon les catégories de stagiaires. Elle est la plus faible chez les salariés (26,5 heures) tandis qu'elle est bien au-dessus de la moyenne chez les personnes en recherche d'emploi (73,1 heures) et les particuliers (138,8 heures) (Graphique 6).

La durée moyenne diminue pour toutes les catégories de stagiaires à l'exception des particuliers. Tous publics confondus, elle était de 43,5 heures en 2015 et s'est donc réduite de 2,6 heures par stage en l'espace de 2 ans.

Graphique 6 : Durée moyenne des formations par catégorie de stagiaires en Hauts-de-France en 2017



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2017 – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

## Une minorité de formations certifiantes

En termes de types de formations, les stagiaires ayant suivi une formation visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) représentent moins de 12 % de l'ensemble des stagiaires en 2017. Près de 80 % des stagiaires ont suivi une formation relevant de l'initiation, du perfectionnement, de la pré-qualification, de la remise à niveau ou de la maîtrise des savoirs de base (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des stagiaires par type de formation suivie en Hauts-de-France en 2017

Type de formations	Répartition
Formations visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	11,9 %
<i>dont de niveau I et II (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)</i>	3,1 %
<i>dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale ...)</i>	1,8 %
<i>dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM...)</i>	1,7 %
<i>dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1<sup>er</sup> degré...)</i>	3,5 %
Formations visant un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) non inscrit au RNCP	1,5 %
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP	4,9 %
Autres formations professionnelles continues (initiation, perfectionnement, pré-qualification, remise à niveau, maîtrise des savoirs de base)	79,9 %
Bilans de compétences	0,6 %
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience	1,3 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2017 – Traitement : Direccte Hauts-de-France

## Un quart des heures de formation dans les domaines de la santé, du commerce et vente et dans les formations générales

Parmi les spécialités de formation les plus suivies en nombre d'heures, la santé, le commerce-vente, les formations générales, la sécurité des biens et des personnes et les transports-manutention-magasiner figurent en haut du classement. Certaines spécialités de formations nécessitant des durées assez longues représentent une part relativement importante d'heures de formations et une part moindre de stagiaires : c'est particulièrement le cas de la santé qui représente près de 12 % des heures pour 6 % des stagiaires. À l'inverse, près de 20 % des stagiaires ont suivi une formation relative à la sécurité des biens et des personnes ; cette spécialité regroupant des formations plus courtes représente moins de 6 % des heures de formation (*Graphique 7*).

## Un chiffre d'affaires concentré dans une minorité d'organismes de formation

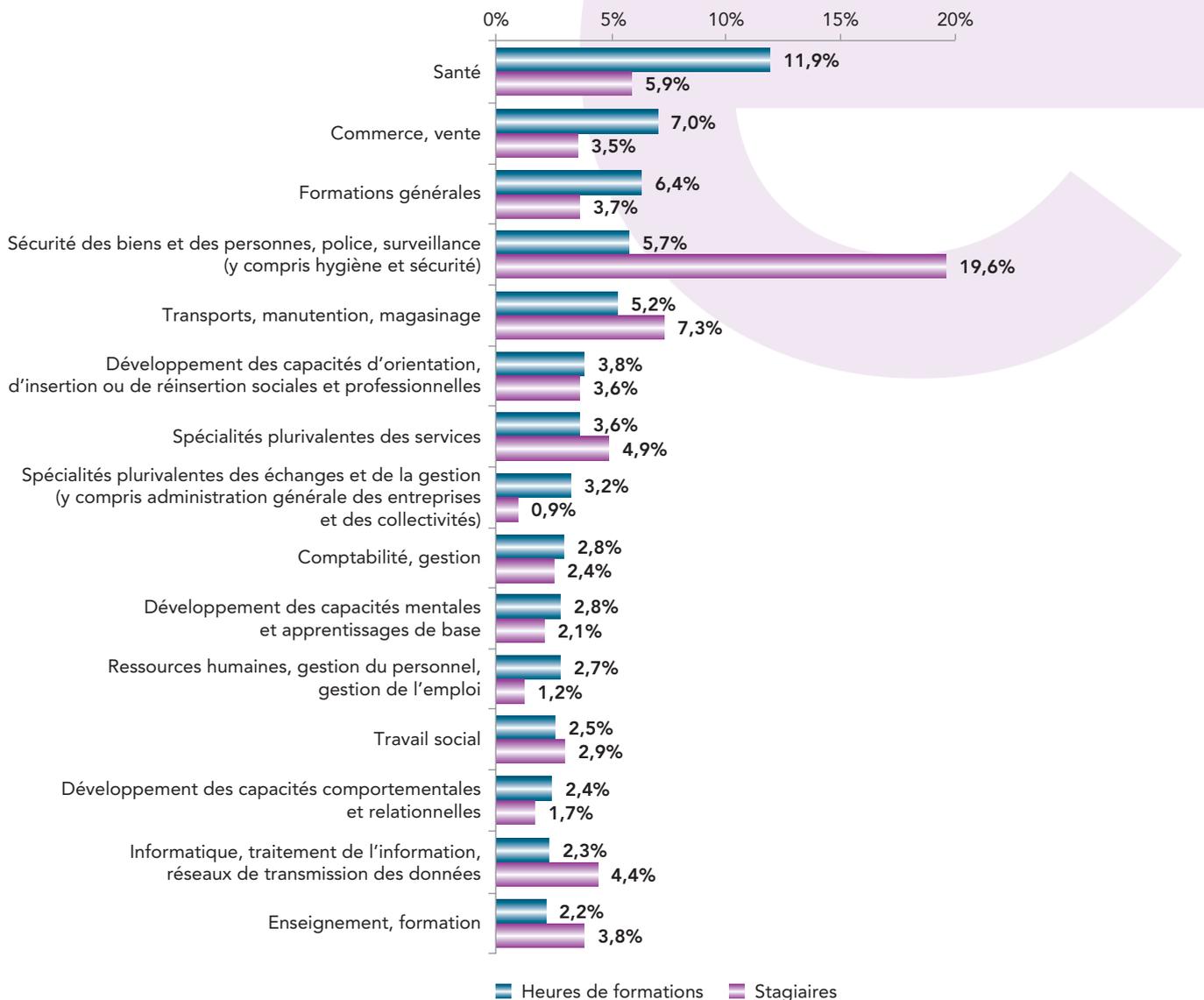
À partir du BPF de l'année 2017, le montant total annuel du chiffre d'affaires (*Définitions*) des organismes de formation des Hauts-de-France est de 823 812 781 €. Les organismes de formation ont toutefois des volumes d'activité très différents. Une large majorité est de dimension modeste : 73 % d'entre eux ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 €. Parmi ceux-ci, 248 ont déclaré un chiffre d'affaires nul.

Les organismes de formation ayant au moins 150 000 € de chiffre d'affaires (724 OF) représentent près de 90 % du chiffre d'affaires total des organismes de formation en Hauts-de-France. Parmi eux, 47 organismes (1,2 % du total) ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros ; ils représentent à eux seuls 40,6 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des organismes de la région (*Graphique 8*). Cette concentration est encore plus forte au niveau national : 1,1 % des organismes dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 millions d'euros réalisent 45,7 % du chiffre d'affaires du secteur.

Seule une partie des organismes de formation déclarent la formation professionnelle comme activité principale : c'est le cas de 26,1 % des organismes dans la région en 2017 (formation continue d'adultes<sup>2</sup> : code NAF 8559A). Par ailleurs, la formation constitue la totalité du chiffre d'affaires et donc l'activité unique pour 16,3% des organismes. Parmi ces derniers, 60 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 €.

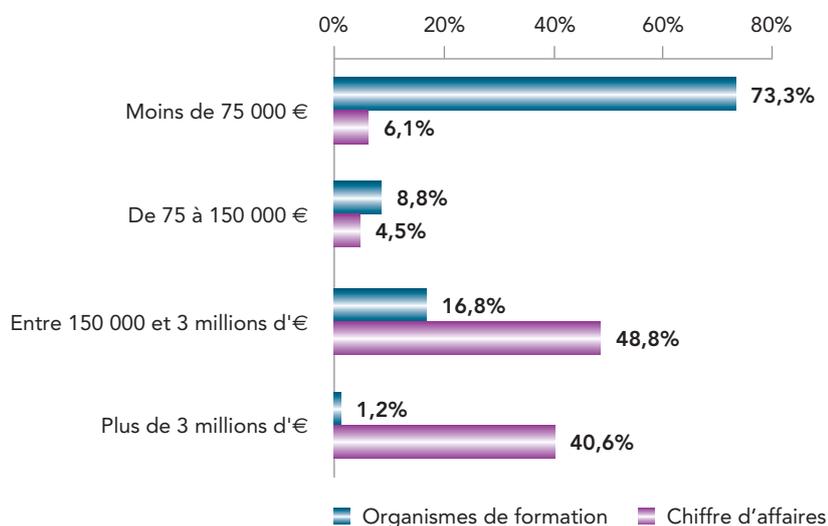
<sup>2</sup> Avec l'intégration de l'apprentissage prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il ne s'agira à terme plus seulement de « formation continue » mais plus largement de formation professionnelle.

Graphique 7 : Répartition des heures de formation et des stagiaires des 15 spécialités les plus fréquentes (en nombre d'heures) en Hauts-de-France en 2017



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2017 – Traitement : Direccte Hauts-de-France

Graphique 8 : Répartition des organismes de formation et du chiffre d'affaires par tranche de chiffre d'affaires des organismes en Hauts-de-France en 2017

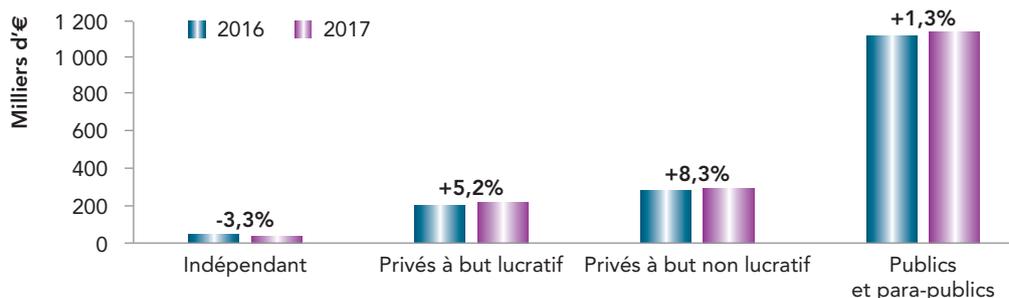


Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2017 – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

## Des contrastes importants selon les types d'organismes

Le chiffre d'affaires moyen est très contrasté selon le type d'organisme : si le chiffre d'affaires moyen par OF en région Hauts-de-France est de 203 864 € en 2017, celui des indépendants est le plus faible (39 130 €) et celui des organismes publics et para-publics le plus élevé (1 112 000 €). Le chiffre d'affaires moyen des organismes privés à but lucratif (200 480 euros) et celui des organismes privés à but non lucratif (274 360 euros) sont quant à eux plus proches du chiffre d'affaires moyen tous types confondus. Entre 2016 et 2017, il progresse globalement de 7 350 € (+3,7 %). Les évolutions par type d'OF varient également : le chiffre d'affaires moyen des organismes indépendants a diminué de 3,3 %, celui des organismes publics et para-publics a augmenté de 1,3 %, celui des organismes privés à but lucratif de 5,2 %, et celui des organismes privés à but non lucratif de 8,3 % (Graphique 9).

Graphique 9 : **Montant du chiffre d'affaires moyen et évolution par type d'organismes de formation en Hauts-de-France en 2016 et 2017**



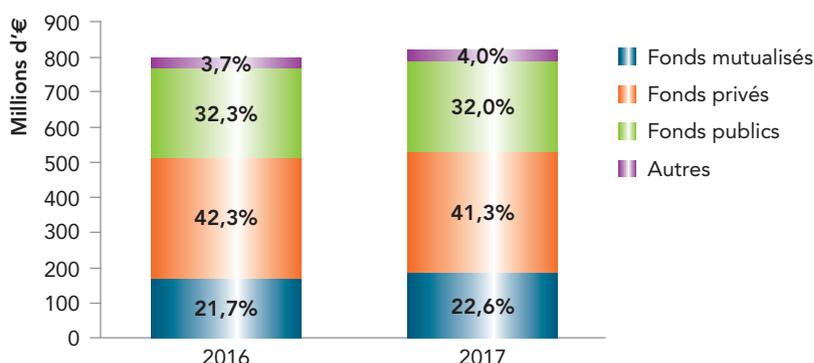
Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Le chiffre d'affaires médian s'élève quant à lui à 19 900 € en 2017 ; la moitié des OF génère donc moins de 19 900 € de chiffre d'affaires et l'autre moitié davantage. Cela témoigne d'une grande disparité au sein des organismes. Si l'on ordonne les organismes de formation selon leurs chiffres d'affaires et qu'on les répartit en quatre groupes d'effectifs égaux, le quart des organismes présentant les chiffres d'affaires les plus élevés (supérieur à 83 625 €) ont un chiffre d'affaires au moins 20 fois plus élevé que le quart des organismes aux chiffres d'affaires les plus faibles (moins de 4 192 €).

## Une augmentation du chiffre d'affaires principalement portée par les fonds mutualisés

Le chiffre d'affaires total des organismes de la région en 2017 (823,8 millions d'euros) est en progression de 26,3 millions par rapport à 2016 (+3,3 %). Cette hausse est portée en majorité par les fonds mutualisés (contributions venant des organismes paritaires collecteurs agréés - Opca<sup>3</sup>) qui augmentent de 13,2 millions (+7,7 %). Les fonds privés (provenant des entreprises, des fonds d'assurance formation de non-salariés et des particuliers) ont quant à eux augmenté de 3,3 millions d'euros (+1,0 %), tandis que les montants des fonds publics et autres fonds ont respectivement augmenté de 6,4 (+2,5 %) et 3,4 millions d'euros (+11,6 %). Sur l'ensemble des fonds reçus, entre 2016 et 2017, la part des contributions venant des Opca est passée de 21,7 % à 22,6 % tandis que la part des fonds privés est passée de 42,3 % à 41,3 % et celle des contributions publiques de 32,3 % à 32,0 % (Graphique 10).

Graphique 10 : **Montants et répartition par origine des fonds perçus par les organismes de formation des Hauts-de-France en 2016 et 2017**



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

<sup>3</sup> En 2019, les Opca sont remplacés par les opérateurs de compétences (Opco). La liste des 11 Opco a été publiée au Journal officiel le 29 mars 2019.

Les produits provenant de formations dispensées dans le cadre du compte personnel de formation ont connu une forte augmentation : leur montant est passé de 9,4 millions d'euros en 2016 à 15,8 millions d'euros en 2017 (+68,6 %). Les 336 organismes de formation ayant perçu ces fonds représentent 8,3 % de l'ensemble des organismes de la région.

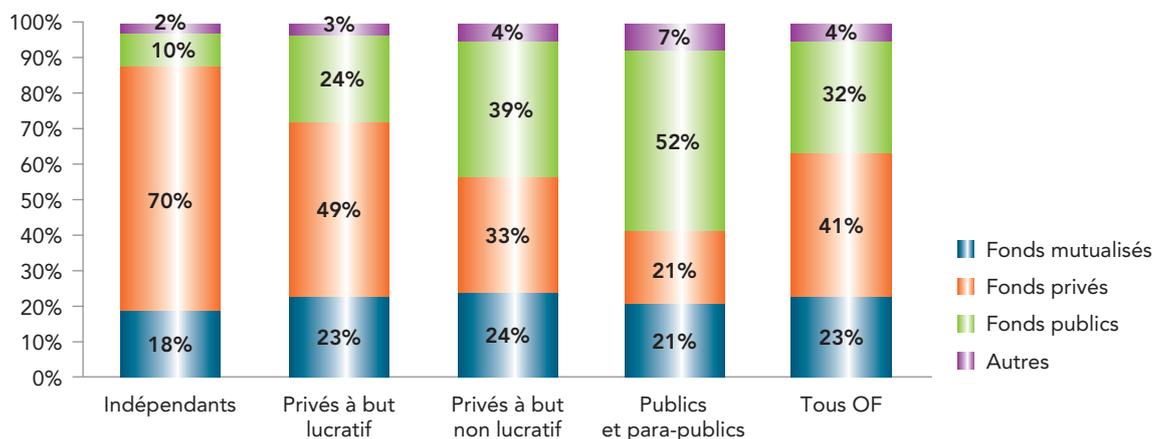
## La majorité des fonds publics perçus par un petit nombre d'organismes privés à but non lucratif et publics et para-publics

L'origine des fonds perçus se répartit de manière différente selon le type d'organisme de formation : les indépendants et les organismes privés à but lucratif perçoivent essentiellement des fonds privés et mutualisés, tandis que les organismes privés à but non lucratif et surtout les organismes publics et para-publics perçoivent une part plus importante de fonds publics (respectivement 39 % et 52 % contre 32 % pour l'ensemble des organismes) (Graphique 11).

Ainsi, 59 % des fonds publics sont perçus par des organismes privés à but non lucratif et des organismes publics et para-publics, soit 422 organismes représentant 10,4 % de l'ensemble des organismes de formation. Près des trois quarts des organismes publics et para-publics (92 OF en 2017) ont perçu des fonds publics contre un quart de l'ensemble des OF, et pour un montant moyen plus de trois fois supérieur (799 000 € contre 247 000 € tous OF confondus).

Pour les financements publics, le conseil régional est le 1<sup>er</sup> financeur.

Graphique 11 : Répartition de l'origine des fonds par type d'organismes de formation en Hauts-de-France en 2017



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2017 – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

### Pour en savoir plus :

- Groupe RCA 4D, « Cartographie et analyse de l'offre de formation professionnelle dans les Hauts-de-France », Rapport commandé par une administration, IRA de Lille, mars 2019.  
<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Cartographie-et-analyse-de-l-offre-de-formation-professionnelle-dans-les-Hauts>
- C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, « La réforme de la formation professionnelle ».  
<http://www.c2rp.fr/la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Ministère du Travail, DGEFP, « Activité des services de contrôle DGEFP / Direccte - Direccte, Services régionaux de contrôle, BILAN 2018 », novembre 2019.  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/bilancontrolefp2018.pdf>

Document réalisé par le Service des études, des méthodes  
et de l'appui statistique (Semas) de la Direccte Hauts-de-France



entreprises **travail** régulation  
**emploi** développement économique  
tourisme **dialogue social**  
**formation** tout au long de la vie  
international **compétitivité**  
régulation concurrentielle



## Direccte Hauts-de-France

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre • 70 rue Saint-Sauveur • BP 456 - 59021 LILLE Cedex  
Tél. 03 20 96 48 60 • Fax. 03 20 52 74 63  
Internet : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr>